



2004
(2000)



Réseau Afrique 2000 :
SENEGAL

***Rapport sur
l'Africanisation***

Juin 1994

RESUME RAPPORT SUR L'AFRICANISATION

Les consultations avaient pour objectif fondamental l'examen, de manière approfondie, des questions relatives à l'africanisation du Réseau, point de départ de la planification des mesures à adopter pendant la phase de transition et au-delà (termes de références).

Il était donc utile de procéder à une évaluation préalable du programme appliqué tout au long de la phase initiale du Réseau d'une part, et d'autre part, de préciser le concept d'africanisation pour mieux identifier les conditionnalités qui s'attacheraient à sa réalisation.

La participation du Gouvernement ayant été active tant au niveau du comité national de sélection placé sous sa présidence qu'à celui de l'exécution des projets sélectionnés, il est à noter que le programme a offert un cadre favorable, concret de concertation et d'action à l'ensemble des partenaires intéressés au Réseau.

La consultation a permis de déceler que ce Programme aura permis :

1°) – de rendre évident et incontournable le critère d'éligibilité qui pouvait ouvrir droit au financement des projets du fait que ceux-ci étaient tenus de « répondre aux préoccupations de sauvegarder l'environnement dans une perspective de développement durable ».

2°) – de donner aux populations concernées l'opportunité de s'investir dans des actions d'auto-promotion en vue d'un développement durable, avec une participation moindre de l'Etat.

3°) – de constater les faiblesses et forces du programme s'agissant :

- de la systématisation de la politique de projets intégrés
- de la définition des rôles et places des ONG et des populations dans le processus d'élaboration et d'exécution des projets
- de la participation des sources africaines de financement
- des mécanismes d'attribution des ressources acquises.

Recommandations

Dans l'optique d'une nécessaire pérennisation du Programme qui devra rester essentiellement un **Programme pour le monde rural**, même s'il n'en demeure pas moins que des actions de sensibilisation et d'information doivent être menées en milieu urbain, la lecture critique de cette brève évaluation suggère de retenir plusieurs conditionnalités dont l'identification et la réalisation pourraient garantir le succès du Réseau Africanisé.

A cet effet cette africanisation qui, selon les termes de référence, implique la gestion d'une étape de maturation, devrait conduire à moyen terme :

- à la promotion d'un cadre institutionnel attentif aux règles d'un partenariat nouveau, qui maintienne le Réseau dans celui d'une coopération à l'échelle internationale.
- à une amélioration des capacités des pays bénéficiaires et des institutions africaines à jouer un rôle plus significatif dans le financement des projets
- à un renforcement des capacités des communautés de base consolidées dans l'idée d'auto-prise en charge et de durabilité.
- à la qualification des compétences africaines.

C/ – STRATEGIE D'INFORMATION – DE SENSIBILISATION – DE COMMUNICATION ET DE FORMATION

Durant la phase transitoire les tâches d'information, de sensibilisation, de communication et de formation des populations relatives aux problèmes d'environnement et de développement qui se posent dans leurs terroirs doivent être des tâches prioritairement destinées à :

- faciliter la perception des objectifs du Réseau et les échanges d'expériences et de savoirs entre paysans d'une part et d'autre part, entre paysans et autres acteurs du Programme.
- faire mieux comprendre les enjeux de l'africanisation du Réseau,
- former et éveiller des compétences pour leur donner les capacités voulues à mettre au service du Réseau africanisé. Les tâches sus-indiquées induisent les recommandations ci-après.

Recommandations :

Il est recommandé d'adopter d'une part, au plan de l'information, de la sensibilisation et de la communication une stratégie à deux niveaux : **local** et **international** et d'autre part, au plan de la formation une approche spécifique qui implique les organisations de formation.

1/ – INFORMATION – SENSIBILISATION – COMMUNICATION

Au plan local :

- a) – Prendre en compte la stratégie adoptée par certaines ONG basée sur les échanges d'expériences locales à travers des visites d'actions menées sur le terrain.
- b) – Identifier, répertorier aux fins de leur gestion opérationnelle les outils techniques, les supports pédagogiques et tous autres moyens accessibles et performants de sensibilisation et de communication à savoir :
 - la presse écrite
 - les moyens audio-visuels (radio et télévision)
 - l'alphabétisation initiale et fonctionnelle dans les langues française et nationales
 - les séances foraines de sensibilisation et d'information

Au plan international

En vue d'aider à constituer les conditions de transparence, garantie d'une utilisation transparente des ressources mobilisées et de consolider l'adhésion et la participation des bailleurs de fonds étrangers à la pérennisation du Réseau africanisé, il est nécessaire :

- de recourir au Réseau opérationnel du PNUD mieux outillé pour faciliter et amplifier l'information en direction notamment de la communauté internationale, des bailleurs de fonds.

Approche de Formation : en vue de former et d'habiliter les compétences et donner aux populations les capacités requises par le succès du Réseau, il est recommandé :

- de concevoir un programme de formation destiné à élever le niveau d'organisation des communautés de base concernées et à les préparer à la relève et à l'auto-promotion,
- de mettre à cet effet à leur disposition les compétences des organisations de formation et d'appui technique de leur choix regroupées dans une structure de conseil et d'orientation (comité scientifique et technique) dégagée de tout rôle d'agent d'exécution./.

1 – PREAMBULE

- 1. Contexte**
- b. Méthode de Travail**
- c. Calendrier**

2 – GENERALITES

2.1 – Situation du Sénégal par rapport à la problématique Environnement/Développement

- a) – Quelques indicateurs significatifs**
- b) – Stratégie et Politique de Développement**
- c) – Environnement et Développement**

2.2 – Bilan Diagnostic Réseau Afrique 2000

- 2.2.1 – Approche du Réseau face au contexte national**
- 2.2.2 – Réflexion sur la notion du Réseau**

3 – MUTATIONS ET PERSPECTIVES DU RESEAU AFRIQUE 2000

3.1 – Africanisation

3.2 – Cadre Institutionnel

3.2.1 – Rappel des alternatives possibles

3.2.2 – La phase de transition

3.2.3 – Inquiétudes

3.2.4 – L'option Fondation

3.3 – Rôle des différents Acteurs

3.3.1. – L'Etat et le Gouvernement

3.3.2 – Les Bailleurs de Fonds

3.3.3. – Les ONG

3.3.4. – Les Institutions de formation et les Centres de Recherches

3.3.5 – Associations villageoises et Fédérations

3.3.6 – Autres

3.4 – Financements

3.4.1 – Approche participative

3.4.2 – Priorité aux Communautés de base

3.4.3 – Champs d'intervention du Réseau

3.4.4 – Elargissement du Comité National de Sélection

3.4.5 – Mécanismes de transparence

3.5 – Stratégie de Communication

3.6 – Fonctionnements

4 – RECOMMANDATIONS GENERALES

1° - PREAMBULE

1.1 - Contexte :

Créé en 1989 le Réseau Afrique 2000 est un programme du PNUD dont la vocation est de protéger l'environnement et de promouvoir un développement durable en Afrique.

La première étape de cet ambitieux projet a été prise entièrement en charge par le Gouvernement Canadien qui en fut un des principaux Maîtres d'oeuvre au moment de sa création en 1986.

L'une des caractéristiques saillantes du Réseau A.2000 c'est qu'il est exécuté par des ONG et des AVD. Ce qui lui a permis d'avérer au niveau communautaire de base le principe du **développement durable**.

Depuis 1990 le Réseau s'est installé dans 15 pays africains et a pu financer plus de 400 projets dont plus de 30 au SENEGAL pour un montant de 164.717.878 millions de francs CFA (avant la dévaluation). Parmi les autres pays touchés il y a : le Ghana, le Burkina Faso, le Cameroun, le Kenya, le Lesotho, l'Ouganda, le Zimbabwe, la Tanzanie pour ne citer que ceux-la.

En 1994, le programme boucle sa première phase et s'oriente vers une seconde durant laquelle les promoteurs voudraient encore affirmer leur volonté de faire du Réseau, un programme à la fois communautaire et africain.

C'est l'occasion de rappeler que le Réseau du point de vue de son organisation comme de son fonctionnement a mis en place des mécanismes et des ressources humaines facilitant la transition vers cette africanisation. En effet sur le plan de son fonctionnement, il est dirigé par un Comité Consultatif International composé à majorité d'africains et de surcroît d'ONG. Il est géré dans tous les pays d'accueil par des coordonnateurs nationaux d'origine africaine, et des comités nationaux locaux. La totalité de ses subventions ont été destinées à des organisations africaines travaillant à la base.

Cependant les promoteurs du projet pensent qu'il est possible d'aller plus loin dans cette africanisation, et il appartient à chaque pays d'en dessiner les contours en adaptant les termes de références à leur contexte national. C'est à ce travail fastidieux auquel les différentes commissions se sont livrées depuis le mois de Mars 94 au Sénégal.

1.2 - Méthode de Travail adoptée

Au Sénégal le travail a commencé par l'élaboration d'un plan d'action qui a retracé dans une première étape l'historique et les actions du Réseau Afrique 2000 et dans une seconde étape une perspective du Réseau en terme de structure et de fonctionnement, avec en conclusion une proposition de calendrier de travail. Ce document discuté en séminaire en Avril 1994, a été adopté et a permis de déboucher sur un Guide Général traçant le cadre des activités pour la réalisation d'un document national.

2° – GENERALITES :

2.1 – Situation du SENEGAL par rapport à la Problématique Environnement/Développement.

a) – Quelques indicateurs significatifs

Bien qu'étant un pays côtier, le Sénégal appartient à la zone soudano-sahélienne.

Il est caractérisé par une sécheresse qui sévit depuis deux décennies et qui entame gravement l'ensemble des écosystèmes du pays.

Les pluies sont de plus en plus irrégulières d'une année à l'autre. Seules les régions méridionales peuvent garantir à l'agriculture sous pluie des rendements acceptables.

Les eaux souterraines sont importantes mais d'accès difficile en raison de la profondeur des nappes. Le maestrichien qui intéresse la plupart des régions est situé entre 100 et 350 mètres de profondeur.

Le couvert végétal est dégradé surtout en zone sahélienne et soudanienne où ne persistent que des lambeaux de forêts. Dans d'autres zones l'assèchement des cours d'eau et la baisse de la nappe phréatique ont contribué à la disparition des formations végétales et animales.

On note d'autres dégradations de l'environnement liées à la pollution en milieu urbain et au recul du littoral. A cela s'ajoute la croissance démographique rapide (la population a doublé en 28 ans, de 3,5 millions d'habitants en 1960 elle est passée à 7 millions en 1988). Cette population inégalement répartie sur le territoire national joue un rôle important dans cette détérioration de l'environnement mondial qui handicape fortement les politiques de développement mises en œuvre par le gouvernement.

b) – Stratégie et Politique de Développement

Le Sénégal a opté depuis l'indépendance pour une politique de développement basée sur l'agriculture.

De 1960 à 1964 l'approche « **développement à la base** » a été prépondérante sur toutes les autres approches. Les structures d'animation et d'encadrement ont eu à jouer un rôle important sur le plan du développement économique et social.

En 1970 l'option « **Sociétés Régionales de Développement** » avec une forte présence de l'Etat remplaça l'orientation « **Développement à la Base** ». On assista avec le 3ème plan de Développement à la spécialisation des régions du point de vue du système de culture. Toutes les grandes régions accueillèrent ainsi une société : (Fleuve/SAED, Bassin Arachidier/SODEVA, Tambacounda/SODEFITEX, Casamance/SOMIVAC etc...).

Cette politique de développement rural fut accompagnée de grandes actions sectorielles sur le plan industriel et infrastructurel (construction de barrages, agrandissement du port de Dakar etc...).

Les limites de ces approches classiques relèvent du fait qu'elles ne permettent pas de saisir toutes les variations possibles et restent insuffisantes pour une bonne analyse et une bonne insertion.

Bien que l'approche participative ne soit pas une fin en soi, en tant que méthodologie, elle est la plus apte aujourd'hui à permettre un travail d'équipe interdisciplinaire parce qu'ouvrant chaque spécialité sur les autres et disposée à incorporer le point de vue des populations dans son analyse.

2.2.1 – Approche du Réseau face au contexte national

En initiant le programme Réseau Afrique 2000, le PNUD a eu deux objectifs principaux : d'une part, un développement participatif impliquant les populations dans le processus de protection de leur environnement, d'autre part, l'encadrement et le suivi, afin d'assurer une meilleure responsabilisation des acteurs dans la gestion de leurs activités locales.

Cette approche « démocratique » ne s'exécute pas sans difficultés, compte tenu de l'orientation nouvelle à laquelle même certaines ONG ont du mal à adhérer totalement.

L'exécution du Réseau au SENEGAL :

Au SENEGAL, l'exécution du projet a d'abord obéi à l'élaboration d'outils d'analyse (documents de critères, grille de sélection, etc...), devant permettre le transfert « d'un discours relativement nouveau » au niveau du terrain.

Ce travail est élaboré autour du Coordonnateur par un Comité de sélection national dont l'aspect tripartite (ONG-Gouvernement-PNUD), consitue un élément important dans la démocratisation du choix des projets.

Le second aspect de cette démarche originale qu'est « l'auto-évaluation » intervient quelques mois après le démarrage du projet. Elle permet d'identifier toutes les difficultés rencontrées durant l'exécution, et qui auraient pu porter préjudice à sa bonne marche, si elles n'étaient pas décelées à temps.

Elle a été axée sur trois points essentiels, à savoir :

- le bilan des activités par l'ONG et l'avis des populations,
- les visites de site par les membres du Comité de sélection,
- les recommandations après l'auto-évaluation devant déboucher si nécessaire, sur la reformulation du projet.

Il faut souligner que lors du démarrage du programme, nous recommandions dans le cadre d'un séminaire-atelier que le versement de la subvention se fasse par tranche et nous insistions aussi sur la nécessité de ne verser la seconde tranche, qu'après auto-évaluation de la première, ceci dans le souci d'éviter une utilisation abusive et irrationnelle des fonds.

3.5 – Stratégie de communication

Elle vise à rendre plus visibles les actions du Réseau et à développer son rôle d'information et d'éducation. Il s'agit donc non seulement de communication, mais aussi d'information et de formation.

L'information peut revêtir un caractère général, auquel cas elle est diffusée par les médias, ou un caractère technique : dans ce cas, ce sont les ONG qui en constitueraient le vecteur le plus approprié.

Les moyens de communication recommandés sont la presse écrite, la presse parlée et les supports audio-visuels. La circulation de l'information doit être amplifiée au sein du Réseau, aussi bien du sommet à la base que de la base au sommet. Les visites de projets ayant réussi et l'échange d'expériences entre paysans doivent être encouragés afin de favoriser une dynamique qui permet aux paysans de se former entre eux au niveau national et sous-régional.

Enfin, au niveau international, le Réseau devra utiliser le canal du PNUD, mais surtout faire une large diffusion des actions réussies auprès des autres bailleurs de fonds.

3.6 – Financements

L'esprit participatif suppose que chaque acteur traduise son intérêt par une contribution financière. Au niveau des communautés de base, les stratégies d'auto-financement doivent être mises en œuvre pour assurer la durabilité du Réseau : par exemple, les cotisations éventuelles des communautés et les recettes générées par les micro-projets pourraient permettre la mise en place d'un fonds de roulement d'appui à l'Environnement et au Développement dont les amortissements serviraient à financer des projets de deuxième génération pour les communautés considérées.

Il importe cependant de renforcer les capacités des communautés de base en matière de gestion financière. Au niveau africain, les sources de financement doivent être prospectées et diversifiées ; les institutions bancaires telles que la BAD, la BOAD peuvent être ciblées. Des institutions non africaines telle que la BID peuvent aussi être approchées.

Au niveau mondial, les fonds des structures mis en place après la Conférence de Rio, telles que le Fonds pour l'Environnement Mondial, peuvent être aussi utilisés à condition que les préoccupations spécifiques des pays du sud y soient mieux pris en compte.

Il est certain que le Réseau devra encore compter, pour longtemps, sur l'appui du PNUD et de la communauté internationale des bailleurs de fonds. Le Réseau doit chercher à favoriser la continuation de ce soutien par une large diffusion des résultats positifs obtenus sur le terrain.

D'autre part, les ressources allouées pendant la période de non utilisation doivent être capitalisées par le Réseau. Le mécénat local doit aussi être prospecté.

Enfin la reconversion de la dette publique du pays hôte doit être suivie comme possibilité future de financement (ex : le Canada, la Suisse; les Pays-Bas et les Etats-Unis).

3.3.2 – Les bailleurs de Fonds

Ils doivent fournir leur appui à travers des financements dont les conditions d'allocation doivent permettre au Réseau d'atteindre ses objectifs.

A ce sujet, les procédures du PNUD doivent être assouplies pour permettre au Réseau de mieux s'adapter aux contraintes locales. Le PNUD doit continuer à mobiliser les ressources et à faciliter le processus d'africanisation pendant la phase transitoire.

3.3.3 – Les ONG

Il leur importe de définir leurs stratégies en matière d'information et de sensibilisation et en termes d'opérationnalité. Il est nécessaire que la collaboration et la cohésion entre ONG soit améliorée. A ce sujet il serait utile de procéder à une typologie permettant de mieux définir le rôle de chacune d'elles. Il n'y a pas de mandat particulier à conférer à une ONG ou groupe d'ONG en matière d'environnement. Les questions d'environnement doivent être prises en charge de manière transversale à travers tous les programmes des ONG.

3.3.4 – Les Institutions de formation, les centres de recherche

Ils doivent travailler avec le Réseau. Leurs actions et activités contribuent à l'accroissement des ressources et au renforcement direct des capacités des populations à la base : les préoccupations et problèmes de ces populations peuvent être traduits par les institutions de formation et de recherche en termes de problématiques s'insérant dans les grands objectifs des bailleurs de fonds. Ces institutions interviendront, en outre au niveau de l'élaboration des projets en aidant les communautés à prendre en compte la dimension environnementale et les besoins en formation.

Enfin, un comité scientifique et technique est nécessaire comme structure de conseil et d'orientation.

3.3.5 – Associations villageoises et Fédérations

Leur participation à la prise de décision doit être renforcée à tous les niveaux de la structure du Réseau. Elles doivent lancer les initiatives nécessaires à la mise en place et au renforcement des capacités locales. Il faudrait cependant procéder à l'évaluation des organisations et voir dans quelle mesure les renforcer.

3.3.6 – **Autres Partenaires** (parlementaires, presse, société civile, organisations politiques et syndicales).

Il faut conjuguer avec toutes les forces vives évoluant dans l'environnement des communautés considérées et pouvant jouer un rôle utile en matière de capitalisation, de consultation et d'échanges d'expériences. « Ces autres partenaires » s'ils sont bien informés peuvent constituer au niveau de certaines structures de prise de décision des partenaires importants pour le Réseau.

3° – MUTATIONS ET PERSPECTIVES DU RESEAU AFRIQUE 2000

3.1. – L'Africanisation :

Elle signifie, d'une manière générale, une plus grande implication des africains dans le fonctionnement du Réseau. Cela devrait se traduire par un transfert de responsabilité en matière de conception, de gestion globale et de financement des projets. Dans ce cadre l'expertise nationale serait davantage utilisée, les communautés de base mieux impliquées dans l'orientation du programme et les bailleurs de fonds africains mis à contribution.

Cependant, l'africanisation ne doit pas exclure les contributions des partenaires non africains au contraire celles-ci doivent continuer, à travers le maintien de l'adossement du Réseau au PNUD.

Les perspectives d'africanisation devraient aussi inclure une approche régionalisée dans l'optique de l'intégration économique. Cela permettrait au Réseau de bénéficier des infrastructures de coordination et de concertation actuellement en place.

Enfin, l'africanisation doit être considérée comme un processus de maturation à moyen terme dans lequel les pays bénéficiaires chercheront à améliorer leur capacité d'intervention dans le Réseau.

3.2 – Cadre institutionnel

3.2.1. – Rappel des alternatives possibles :

Les options institutionnelles proposées sont les suivantes

- confier le Réseau à une ONG ou à un Réseau panafricain d'ONG
- transformer le Réseau en une fondation régionale africaine
- laisser le Réseau au sein du PNUD.

3.2.2. – La phase de transition

C'est une phase au cours de laquelle la priorité doit être accordée à la consolidation des consortia au niveau national; Ces structures auraient comme rôle d'aider au développement organisationnel et institutionnel des associations de base et des Fédérations, de faciliter l'accès au financement, de capitaliser les expériences et de développer un esprit de partenariat entre les organisations travaillant à la base. Il est important aussi qu'un travail d'information et de sensibilisation des populations à la base soit mené durant cette phase, afin de les amener à mieux percevoir l'utilité d'un Réseau panafricain.

La phase transitoire doit aussi permettre de procéder à une évaluation du Réseau qui pourrait permettre de déceler ses points forts sur lesquels les structures, stratégies et programmes de l'avenir pourront être édifiés.

Les premiers résultats auxquels nous sommes parvenus ont permis :

- une meilleure intégration des populations,
- une prise en compte de l'aspect formation,
- un respect par les ONG, des engagements signés avec le Réseau dans le cadre des memoranda d'accord.

Enfin, le dernier élément de cette approche constitue la reformulation du projet en fonction des premiers résultats ; c'est à ce niveau que certaines ONG ont montré quelques réticences quant il s'est agi d'intégrer la co-gestion comme aspect dynamique de l'approche.

C'est dire toute la difficulté de l'application d'une méthodologie sur le terrain ; pour l'essentiel, l'ensemble des projets ont été reformulés en tenant compte de ces quatre points essentiels :

- Informer objectivement les partenaires (les ONG, AVD et autres) sur le rôle et la place qu'ils occupent dans le cadre du projet ;

- Impliquer les populations dans la gestion des fonds qui leur sont destinés, une fois que l'ONG aura prélevé son appui institutionnel ;

- Faire participer dans la formation des populations, toute structure de base pouvant apporter un appui significatif et permanent aux populations ; rendre effectifs les modules de formation, comme avancé dans les documents de projet présentés au moment de la demande de financement.

- Prendre en compte les préoccupations de la cible femme.

2.2.2 – Réflexion sur la notion de Réseau

Le Réseau Afrique 2000 a fait franchir aux ONG africaines un pas décisif dans la mise en place d'un Réseau fonctionnel dans le domaine de l'environnement. Cependant beaucoup de choses restent à faire.

a) – Sur le plan de la formation, il est nécessaire :

- d'améliorer le Réseau de contacts
- d'améliorer la formation des membres des ONG et Associations villageoises
- d'organiser des stages entre petites et grandes ONG
- de renforcer les capacités des institutions de recherche et de formation qui peuvent soutenir les ONG
- d'activer les échanges incluant les visites
- de former les dirigeants des organisations locales à être des leaders démocratiques.

A la fin des années 1970 la crise économique obligea le Sénégal à mettre en place plusieurs programmes d'ajustement structurel qui ont eu des conséquences appréciables sur la politique de développement. Parmi ces programmes on peut citer :

- le plan de stabilisation à court terme (de 1979 à 1981)
- le plan d'ajustement à moyen et long terme (1985 à 1992).

Cette politique d'ajustement nécessita l'adoption de nouvelles politiques sectorielles telles que :

- La nouvelle politique agricole
- La nouvelle politique industrielle etc...

La poursuite et le renforcement de cette politique d'ajustement n'ont malheureusement pas donné tous les résultats escomptés.

c) – Environnement / Développement

La théorie du développement a engendré de nouveaux concepts qui ont fait leur apparition vers les années 1980. Le couple « **Environnement-Développement** » est de ceux-là. Largement vulgarisé au niveau des approches participatives ou humaines, ce concept a été définitivement adopté après la conférence de Rio de 1992 par les acteurs du développement.

Au Sénégal les ONG d'abord et les structures publiques ensuite en ont fait leur crédo.

L'objectif de durabilité constituant de plus en plus un passage obligé, le concept « **d'Environnement/Développement** » prend le pas sur le concept tout court d'environnement ou de développement. Cela s'est traduit par l'élaboration de programmes plutôt que de projets et l'exécution sur le terrain de projets plutôt intégrés que sectoriels. Ce qui justifie pleinement que l'environnement et le développement soient considérés comme inséparables et pose encore une fois de plus le problème des approches en matière de développement.

2.2 – Bilan Diagnostic Réseau Afrique 2000 / PNUD

Depuis quelques années, on assiste dans l'encadrement du développement à la base, à une nette volonté de prendre en compte les aspects socio-organisationnels des populations concernées.

Cette attitude constitue, à notre sens, une démarche novatrice dans laquelle les Organisations Non Gouvernementales sont en train de jouer un rôle important.

L'approche sectorielle ou conventionnelle qui a longtemps prévalu, a handicapé le développement paysan qui aujourd'hui, subit un profond traumatisme.

1.2.1 – Mise en place des commissions

Il a été mis en place cinq commissions :

- a) – La Commission Nationale et Internationale présidée par le CONGAD.
- b) – La Commission Fédérations et Associations villageoises présidée par la FONG'S.
- c) – La Commission Gouvernement présidée par le Ministère de Femme de l'Enfant et de la Famille, ministère de tutelle des ONG.
- d) – La Commission Institution de Formation et de Recherche présidée par l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).
- e) – La Commission « Autres Partenaires » présidée par Mr Alioune Diagne MBOR Président de l'Association des Amis de la Nature, ancien ministre.

La Presse a été une commission transversale qui a travaillé avec tous les groupes.

Il a été aussi mis sur pied un Comité de pilotage composé d'une trentaine de membres dont la mission est de coordonner les activités des commissions. Ce comité est présidé par Mr Mazide NDIAYE membre du Conseil Consultatif International du Réseau Afrique 2000.

1.3 – Calendrier de travail

DATE	THEMES	OBSER.
11/04/94 AU 11/05/94	– Réunion des commission et du comité de pilotage	Dakar et autres régions
13/05/94 AU 15/05/94	– Discussion des rapports des commissions	Atelier de 2 jours
15/05/94 AU 15/06/94	– Elaboration du Rapport Final	
15/06/94 AU 30/06/94	– Adoption du Rapport	
06/07/94 AU 07/07/94	– Cérémonie de Remise du Rapport	A Dakar

3°) – **Fonds d'origine étrangère :**

- La confirmation et la consolidation de l'appui du PNUD
- La constitution d'un **Fonds spécial pour l'environnement** dans le cadre du **Fonds Mondial pour l'Environnement** créé à la suite de la Conférence de Rio, et prenant en compte de façon plus accrue les préoccupations spécifiques des pays du Sud.

B/ – APPROCHE PARTICIPATIVE

Durant l'étape de maturation, la méthode participative, selon une approche intégrée des différentes actions de développement à la base, devrait être systématisée pour impliquer réellement toutes les structures qui travaillent avec les communautés de base dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Cette méthode préparerait les structures traditionnelles d'encadrement à la gestion des micro-projets financés par le Réseau dans les programmes régionaux de développement et à la pérennisation de l'impact des projets après le retrait des ONG.

Recommandations :

Pour traduire dans la réalité toutes ces projections, il est recommandé :

* de promouvoir une « **règle consensuelle d'auto-discipline** » emportant l'adhésion de tous les partenaires du Réseau et qui aiderait à faciliter l'interrelation entre **communautés de base, ONG, Gouvernement et Bailleurs** collectivement responsabilisés dans le maintien du Réseau comme **Programme d'Environnement** dont la priorité serait accordée au monde rural ;

* d'amener les partenaires que sont les ONG et le gouvernement, sous le couvert de cette règle, à une plus grande complémentarité dans leur action à l'endroit des populations ;

* d'intégrer les décideurs dans les groupements porteurs de projets financés par le Réseau ;

* d'intégrer les communautés dans les instances de conception et de décision afin de mieux les impliquer, dans la formulation des projets et leur permettre de participer valablement à l'évaluation des résultats ;

* de donner aux communautés concernées la possibilité d'être éligibles pour continuer de bénéficier de l'appui du dispositif institutionnel en place, notamment des services décentralisés (centres d'expansion Rurale polyvalents, écoles de formation et Instituts de recherche) qui ont contribué aux bons résultats de la première phase ;

* de favoriser :

a) – l'émergence des savoirs traditionnels dont sont porteuses les populations rurales,

b) – la systématisation de l'alphabétisation initiale et fonctionnelle dans les langues française et nationales.

A ces fins il est recommandé :

1°) – L'Africanisation du Réseau actuel avec son maintien au sein du PNUD, et piloté par un **Secrétariat Régional en Afrique**

2°) – Une plus grande implication de l'expertise nationale dans l'orientation de son programme et dans son fonctionnement à travers la participation des communautés de base et des organisations non gouvernementales (ONG)

3°) – La garantie de la continuation du concours des sources extérieures de financement, et le développement de celui des bailleurs africains.

4°) – Le concert des convergences plus clairement connues, en la matière, des politiques et attitudes des ONG et du gouvernement.

Au total, dans cette phase de maturation le Réseau devra être servi par plusieurs conditions d'accompagnement dont la conjugaison est susceptible de rendre évidente sa pertinence et à terme, son éligibilité.

Ces conditions sont :

- de la politique de financement (appel de fonds)
- de l'approche participative
- de la stratégie de communication et de formation.

A/ – FINANCEMENT

L'Africanisation du Réseau pour être crédible devrait s'accompagner de la mobilisation, de plus en plus importante, des ressources africaines et contribuer à assurer la durabilité du programme.

Toutefois, devant la faiblesse avérée des potentialités de ces ressources, la voie la plus sûre de la pérennisation du Réseau passe assurément par une bonne gestion de la combinaison des sources extérieures, africaines et locales.

Dans une telle perspective, il est recommandé :

1°) – **Fonds d'origine africaine :**

– L'exploration des possibilités que pourraient offrir la conversion de la dette extérieure et les institutions bancaires comme la BAD et la BID entreprises par une active intermédiation du Réseau par le biais du PNUD.

2°) – **Les appels de fonds au niveau local :**

* des contributions financières des communautés porteuses de projets productifs à la faveur de la systématisation soutenue de la **politique de projets intégrés**, dans une dynamique d'auto-prise en charge par les populations de base ;

* des ressources du **Fonds d'appui à l'environnement** dont les mécanismes de prise en charge ont été mis en place par le Réseau pendant sa phase initiale ;

* des produits d'un **système de crédit et d'épargne** (à instaurer au niveau de la base) qui permettrait la mise en place d'un **fonds de roulement** dont les amortissements serviraient à financer des projets de deuxième génération pour les communautés concernées ;

* des retombées de la participation du secteur privé (à négocier) au programme du Réseau ;

* le **Chiffre Indicatif de Planification des Pays (CIP)** ;

* des ressources générées par les subventions accordées par le Réseau ;

* des contributions servies par les sociétés privées intéressées au programme et par le **Mécénat local**.